

COMMUNE DE DIGNAC

- 16410 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

Séance du 07 juillet 2026

016-211601190-20260708-D_2026_08_01-D*****

Reçu le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

L'an deux mil vingt-six le sept juillet à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Hugo ROUGIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

D-2026-08-01

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 30 juin 2026

PRÉSENTS : Mmes Edith DUGENEST, Anne-Sophie GODIER, Sarah GUYON, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, MM. Jordane BONNAMY, David BORDRON, Patrice DHE, Cédric DOUILLARD, Régis DRUJONT, Pierre DUSSAGNE, Jean-François REDON, Hugo ROUGIER

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes Elodie CHARRIERE, Laurence GAILLARD

POUVOIRS : Mme Elodie CHARRIERE à Mme Anne-Sophie GODIER, Mme Laurence GAILLARD à M. Hugo ROUGIER

Mme Edith DUGENEST est élue secrétaire de séance.

Adoption d'un nouveau plan de financement pour les travaux du mur d'enceinte de l'école

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D-2026-07-04 du 05 juin 2026 relative aux travaux de rénovation et de renforcement du mur d'enceinte de l'école de Dignac et à la demande de subvention au titre du dispositif S.I.L.E.,

Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France reçu le 06 juin 2026 nécessitant la modification des travaux envisagés,

Vu la nouvelle consultation des entreprises afin d'établir de nouveaux devis conformes aux prescriptions formulées,

Vu le compte-rendu de la commission « aménagement du territoire » du 22 juin 2026,

Considérant que le mur d'enceinte de l'école de Dignac présente d'importants signes de faiblesse et menace de s'effondrer sur la voie publique,

Considérant l'avis favorable de la commission « aménagement du territoire » concernant l'entreprise DA SILVA, la moins disante, à 46 482,58 € HT.

Compte-tenu de l'importance de cette dépense imprévue, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Département de la Charente au titre du dispositif de Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale (S.I.L.E.).

Il présente à cet effet le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montants escomptés en €	Taux de subvention en %
Conseil Départemental	9 296,52	20
Autofinancement	37 186,06	80
TOTAL	46 482,58	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres et à main levée :

Article 1 : Abroge la délibération n°D-2026-07-04 du 05 juin 2026 demandant une subvention au titre du Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale et autorise Monsieur le Maire à présenter un nouveau dossier intégrant les modifications apportées au projet.

Article 2 : Approuve le plan prévisionnel de financement révisé ci-dessus.

Article 3 : Autorise monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables.

Article 4 : Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Hugo ROUGIER

